Dombes, suivant une expression du temps, le Franc-Lyonnais en conserva les priviléges et les franchises.

Tels sont les divers fractionnements que subit la Dombes jusqu'à l'établissement de sa souveraineté sous François I^{er}.

La Dombes était pays de Franc-alleu (1). Elle fut le dernier Franc-alleu de l'Europe et ne connut pas l'impôt annuel avant 1739. Sa réunion à la France n'a eu lieu qu'en 1762 seulement.

Il n'y eut pas de pays plus tourmenté que la Dombes au moyen-âge. Ses possessions furent convoitées par tous les grands seigneurs qui l'entouraient, cherchant tous à y faire main-mise de souveraineté ou de supériorité, par des alliances, par des acquisitions, par des sauvegardes, par des droits d'hommages, et enfin par des guerres incessamment renouvelées, plus vives et plus tenaces qu'ailleurs, même après le mouvement général

Deux notices fort intéressantes sur le Franc-Lyonnais ont été publiées l'une, en 1825, par M. Cochard, l'autre par M. Journel, en 1839.

Peu de pays ont été plus déchirés que les terres du Franc-Lyonnais par les guerres des seigneurs, surtout à la fin du XIVe siècle. Les Archives du Rhône renferment, à cet égard, divers documents dont la publication pourrait présenter un grand intérêt pour l'histoire de nos pays.

(1) « La Dombes, dit Denisart, est un pays de Franc-alleu; tous les héritages y sont libres, s'il n'y a titres contraires: il y a pourtant des fiefs, mais ils sont simplement d'honneur; les droits utiles dépendent des titres. »